LE PALAIS SUR VIENNE

République française

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

MERCREDI 21 MAI 2025 à 18 heures 30

Publié le 14 mai 2025

Le Maire,

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)
Approbation du PV de la séance du 31 mars 2025

FINANCES
1 – Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
2 – Fixation d'un tarif pour l'emplacement pour Bières à la Sablière
3 – Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le séjour d'été 2025 à destination des adolescents
4 - Participation aux frais de séjour des enfants partant en centre de vacances
5 - Tarifs Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) 2025-2026
6 - Tarifs des participations des familles à l'ALSH – année 2025/2026
7 - Tarifs Garderie année scolaire 2025/2026
8 - Tarifs prestations « petits déjeuners » fournis par le restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025/2026
9 - Tarifs de la Musique et de la Danse pour l'année scolaire 2025/2026
10 - Autres tarifs culturels pour l'année scolaire 2025/2026

RESSOURCES HUMAINES
11 - Création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité

MARCHES PUBLICS
12 – Aménagement du centre-ville (partie Nord RD n°29) – Phase 1
13 - Réaménagement de la cour de l'école élémentaire Jules Ferry

GESTION
14 - Mise à disposition des installations de la Sablière – Convention
15 – Convention avec l'Aviron du Palais-sur-Vienne
16 – Convention d'intervention réciproque – Barrage du Chauvant (Commune de Saint-Priest-Taurion) – EDF Hydro

Mairie du Palais-sur-Vienne, 20 rue Jules Ferry, 87 410 LE PALAIS-SUR-VIENNE
Tél. : 05 55 04 34 00 - Courriel : affairesgenerales@lepalaissurvienne.fr

AMENAGEMENT

17 - Echange sans soulte de parcelle Impasse Puy Martin - Rapporte et remplace la délibération n° 9/2025